

N° 2021 - 27

Les Brèves De Schwenheim

Notre avenir, Ensemble à Schwenheim



Commune de Schwenheim



www.cc-paysdesaverne.fr

Le Mot du Maire



Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

La cérémonie des vœux constitue traditionnellement pour l'équipe municipale et la population, un véritable rendez-vous fait de convivialité, d'amitié mais aussi un bilan des actions qui ont été menées tout au long de l'année 2020. Rendre compte à la population, c'est avant tout rendre compte de notre engagement et remercier celles et ceux qui nous ont fait confiance, ceux qui nous soutiennent au quotidien, ceux qui nous aident dans notre mission d'élus.

Bien au-delà de la tradition, la cérémonie des vœux du maire à ses concitoyens est un moment privilégié dans la vie d'une Commune.

Cette absence forcée de contact direct avec vous m'affecte profondément car elle est au cœur de l'action municipale.

On se souviendra longtemps de cette année 2020. Une année qui a bouleversé nos vies. Elle nous a rappelé notre fragilité en même temps que notre capacité de résistance.

Je pense aux petites Schewinéroises et aux petits Schewinérois qui sont nés cette année. Nés en 2020, comme d'autres sont nés en 1914, en 1945 ou en 1968, à des points de bascule de notre histoire, marqués par les événements de l'année de leur naissance. A ces enfants, on racontera peut-être un jour que cette année marquait la fin d'une époque et qu'ils sont nés en même temps qu'un monde nouveau.

Le virus a fait basculer notre planète, nos démocraties, nos vies, dans l'incertitude. Cette année 2021 doit être l'année où la vaccination doit être la priorité absolue.

Je ne veux pas oublier celles et ceux qui sont empêchés d'exercer leur activité et qui souffrent tellement de ne pas voir la lumière au bout du tunnel en particulier les restaurateurs de notre village.

Je ne veux pas oublier le formidable engagement de nos soignants et des personnels de santé. Ils ont tout donné pour prendre soin de ceux qui étaient malades. Ils ont fait preuve de tant de courage et d'abnégation.

Je ne veux pas oublier celles et ceux qui ont permis à nos services publics de continuer de fonctionner, particulièrement nos services administratifs et techniques.

Je ne veux pas oublier celles et ceux qui se sont engagés pour les autres, en ce moment où nous avons tant besoin de fraternité. Qu'ils soient bénévoles dans une association, qu'ils aient simplement donné une attention ou un coup de main à une voisine ou un voisin qui en avait besoin.

Cette année 2020 que nous venons de quitter, restera longtemps gravée dans nos mémoires. Elle aura été génératrice de stress, d'angoisses et d'interrogations sur notre avenir et celui de nos enfants. Une dette colossale qu'il faudra assumer, une relance économique indispensable et une impérative cohésion sociale seront les grandes priorités de nos gouvernants.

Je veux croire que cette nouvelle année 2021 sera porteuse de grands espoirs pour la médecine et la lutte contre la COVID.

2021 devra ouvrir la voie à un avenir plus serein pour des hommes et des femmes plus solidaires entre eux, plus raisonnables, plus investis dans la protection de la nature et de notre environnement en général. Cette lutte contre le réchauffement de la planète est l'enjeu de notre génération et l'enjeu de ce siècle. Nous devons absolument prendre toute notre part dans ce combat. Ce combat ne doit pas être négatif. Il ne doit pas opposer les uns aux autres. Il doit au contraire nous rassembler autour de cet objectif avec toutes les forces vives du territoire.

La qualité de vie ne se résume pas seulement à l'environnement mais il faut également penser à la propreté, à la tranquillité publique, à la sécurité.

Je souhaite féliciter, comme ils le méritent, nos divers acteurs économiques et sociaux qui assurent aux administrés le bien-vivre et le bien-être dans notre village.

► Vous, nos commerçants, nos artisans, nos agriculteurs pourvoyeurs d'emploi.

► Vous, nos dirigeants et bénévoles de nos associations sportives et culturelles qui tissez le lien social entre les individus, les familles, les générations, les nouveaux et les anciens habitants. Vous participez grandement à l'animation de la commune en organisant de nombreuses manifestations malheureusement fortement impactées par la pandémie.

► Vous, directrice et enseignants du SIVOS, les ATSEM, qui prenez en charge avec compétence et dévouement l'instruction et l'éducation de nos enfants et vous qui, à la cantine, à la garderie, assurez leur bien-être.

► A vous, habitants de Schwenheim, qui participez à rendre notre village accueillant et gai en fleurissant vos maisons et en les illuminant durant les fêtes de Noël.

► A vous, la nouvelle équipe municipale qui a pris ses fonctions début 2020 et qui m'épaule au quotidien. A chacun d'entre vous, membres du conseil municipal, qui apportez vos idées et œuvrez dans les diverses commissions.

Toute cette solidarité, qui anime notre village, doit s'exercer au quotidien. Plus que jamais, nous nous devons de consommer local, faire travailler nos professionnels locaux et soutenir nos associations. Tous ensemble, il nous faut unir nos efforts afin de préserver cette dynamique qui font la force et l'attractivité de notre commune.

Dans le contexte sanitaire, les cérémonies commémoratives ont dû être organisées dans une configuration restreinte. Merci à ceux qui ont, par leur présence ou par la pensée, participer à ces cérémonies du souvenir pour témoigner notre respect et notre gratitude à celles et ceux qui sont morts durant les deux guerres mondiales.

Et en exergue à cette nouvelle année, je vous propose de partager cette phrase de Paul Eluard, qui, interrogé sur l'œuvre de Picasso, disait : "Il n'y a pas d'enthousiasme sans sagesse, ni de sagesse sans générosité".

Puisse ce mot d'Eluard illuminer cette nouvelle année !

Le Maire

Gabriel OELSCHLAEGER

Directeur de Publication : Gabriel OELSCHLAEGER
Conception : Commission communication



Parlons maintenant de nos actions réalisées en 2020.

Les investissements ont été très importants :

► le chantier concernant la mise en accessibilité et la mise en conformité de la salle polyvalente est terminé. Les travaux ont débuté en août 2019 pour s'achever en septembre 2020.

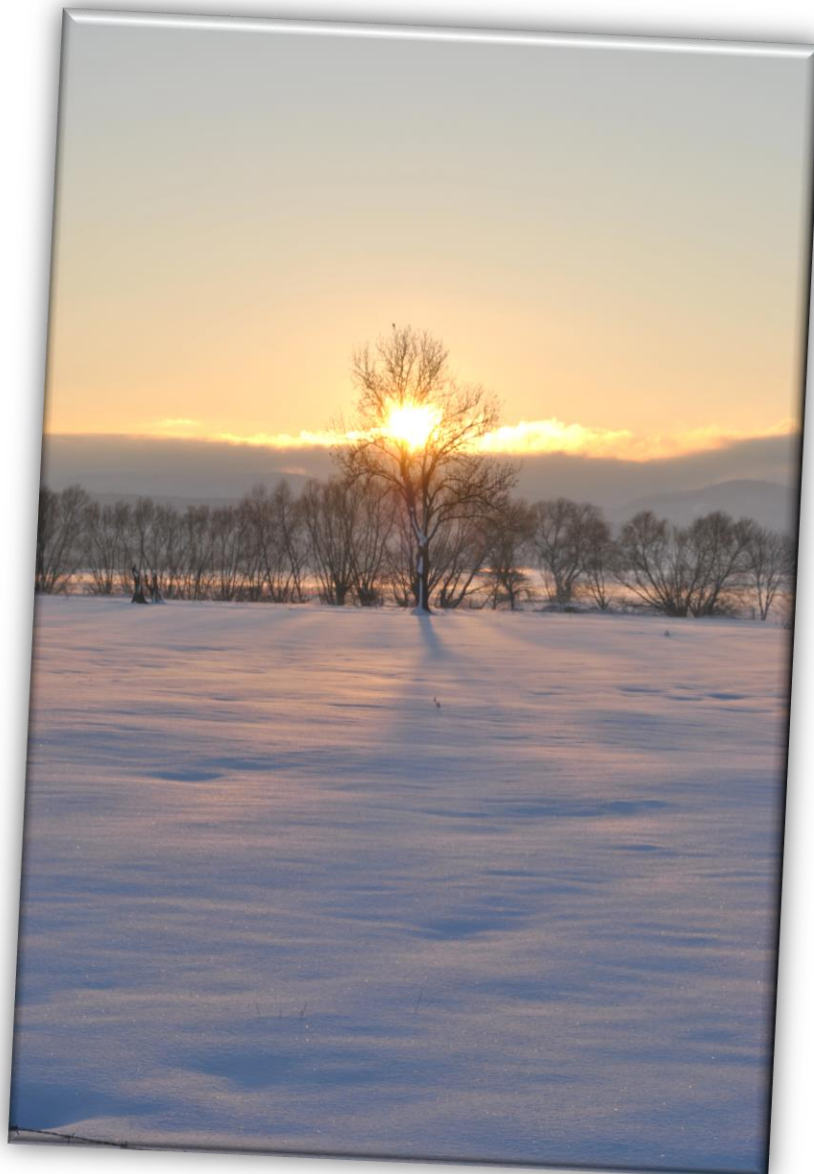
J'ai hâte de vous montrer cette belle salle ; dès que la situation sanitaire le permettra, nous pourrons organiser le repas des séniors et les associations pourront organiser leurs différentes manifestations.

Un article spécial concernant la salle polyvalente sera présenté ultérieurement.

► l'amélioration de l'éclairage public, Rue de Saverne, pour un montant de 15 132 €.

Les investissements concernant l'année 2021 seront modérés. En effet, nous solderons les travaux de la salle polyvalente pour un montant de 25 000 €.

Il sera nécessaire de faire une pause dans le domaine des investissements car les finances communales ne permettront plus d'entreprendre de grosses dépenses.



A propos des travaux de la Salle polyvalente

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a prévu le principe d'une accessibilité généralisée au 1^{er} janvier 2014.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 et ses textes d'application ont créé l'agenda d'accessibilité programmée qui vient compléter cette loi.

Cet agenda programmé est le seul moyen d'être en règle pour ceux qui n'ont pas satisfait à ces obligations après le 1^{er} janvier 2015.

Notre demande d'approbation d'agenda d'accessibilité a été déposée le 23 septembre 2015 pour la salle polyvalente. Il a été approuvé par la Préfecture du Bas-Rhin le 4 janvier 2016.

En date du 12 avril 2016, le conseil municipal a choisi le maître d'œuvre pour réaliser le projet. L'avant-projet sommaire fut adopté le 7 novembre 2016 et l'avant-projet définitif fut approuvé le 15 janvier 2018.

Je dois préciser que nous n'étions plus aux normes de sécurité en matière d'accessibilité, d'électricité, d'économie d'énergie, d'isolation, etc... J'en oublie certainement car nous sommes dans un pays de normes, il en existe plus de 400 000.

Entre le projet, les décisions du conseil municipal, les études, le montage financier, les aléas liés à la construction, à la pandémie et l'aboutissement de ce que nous avons aujourd'hui, il s'est écoulé 4 ans. En ce qui concerne les travaux proprement dits, ils ont débuté en août 2019 pour s'achever en septembre 2020.

Ces travaux ont mis à rude épreuve la patience des élus mais chacun pourra mesurer le saut qualitatif qui a été réalisé avec ces nouveaux équipements particulièrement pour nos associations, notre club de l'amitié et les futurs locataires.

Vu la pandémie Covid 19, nous ne savons pas encore à quelle date pourrait avoir lieu l'inauguration.

Le coût total de l'opération s'est élevé à 444 827,77 € TTC, les détails des dépenses figurent dans le tableau ci-après. Nous avons pu compter sur les subventions suivantes :

• DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)	:	21 700,00 €
• DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	:	40 800,00 €
• Réserve parlementaire	:	5 000,00 €

Une nouvelle demande de subvention DSIL a été déposée pour la 2^{ème} phase des travaux.

Il faut s'en dire qu'une telle somme ne se finance pas d'un coup de baguette magique mais que les investissements seront nettement encadrés lors des deux ou trois prochaines années.



MONTANT DES TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE

LOT	PRESTATAIRE	PHASE 1	PHASE 2	TOTAL
Lot 1 GROS ŒUVRE	IRION	47 985,85	3 353,84	51 339,69
LOT 2 MENUISERIE EXTERIEURE	MENUISERIE JUNG	6 746,88	1 129,92	7 876,80
LOT 3 SERRURERIE	EB SERRURERIE	9 144,00	0,00	9 144,00
LOT 4 ASCENSEURS	AMS ASCENCEURS	18 005,69	0,00	18 005,69
LOT 5 PLÂTRERIE	GEISTEL ROBERT	15 421,99	33 963,52	49 385,51
LOT 6 ELECTRICITE	ELECTRICITE MEYER	15 690,15	44 625,34	60 315,49
LOT 7 CHAUFFAGE	SANICHAUF	16 440,00	17 828,74	34 268,74
LOT 8 ASSAINISSEMENT	SANICHAUF	33 360,00	0,00	33 360,00
LOT 9 CHAPE CARRELAGE	CDRE	14 834,32	16 861,54	31 695,86
LOT 10 MENUISERIE INTERIEURE	MENUISERIE JUNG	16 056,67	44 173,74	60 230,41
LOT 11 PEINTURE	DECOPEINT	5 640,58	9 363,43	15 004,01
TOTAUX 1		199 326,13	171 300,07	370 626,20
BARS	MB2 PRODUCTION			8 476,80
Honoraires	SPS			6 326,08
Mission de contrôle en diagnostique	DEKRA INDUSTRIALS			6 600,00
Honoraires architecte	ADRIAN			12 629,02
Honoraires	SCHMIDT			23 351,51
Honoraires	IMAAE			8 700,16
Etude acoustique	EURO SOUND			2 640,00
Diagnostique charpente	JUNG DOMINIQUE			4 800,00
Diagnostique amiante	FETTET			678,00
TOTAUX 2				74 201,57
TOTAUX 1 + 2				444 827,77







Actions en cours Et dernières décisions du Conseil Municipal

Séance du 25 janvier 2021

Mise aux normes de la salle polyvalente – autorisation de payer les dernières dépenses d'investissement

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au Maire, sous réserve d'y avoir été autorisé par la Conseil Municipal à « engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement au budget principal 2020 s'élèvent à 437711 €

Les crédits affectés au chapitre 16 pour le remboursement de la dette étant de 43 500 €, la Commune dispose du quart de 394 211 €, soit 98 552 €, pour mandater les dépenses entre le 1er janvier 2021 et la date de validation du budget primitif 2021. Mr le Maire propose de faire application de cette disposition et de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement listées ci-après :

Opération	Objet	Compte	Montant TTC
36 – Mise aux normes salle polyvalente	Lot 7 phase 2 - SANICHAUF	21318	4 912.42 €
36 – Mise aux normes salle polyvalente	Lot 6 phase 2 – ELECTRICITE MEYER	21318	10 525.78 €
36 – Mise aux normes salle polyvalente	Lot 2 – MENUISERIE JUNG	21318	1 129.92 €
36 – Mise aux normes salle polyvalente	Lot 10 – MENUISERIE JUNG	21318	845.09 €
36 – Mise aux normes salle polyvalente	Lot 10 – MENUISERIE JUNG	21318	7 731.73 €
TOTAL			25 144.94 €

Décision du Conseil municipal :

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE de solder les dernières factures correspondantes au marché de mise aux normes de la salle polyvalente.

AUTORISE, le Maire, sur la base de l'article 1612-1 du CGCT, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement présentées ci-dessus pour un montant prévisionnel de 25 144.94 € TTC au C/21318 ;

AUTORISE le Maire à imputer ces crédits en dépenses d'investissement du budget 2021.

CDG 67 – Adhésion au groupement de commande pour élaboration du document unique des risques professionnels

La pandémie du Covid-19 est l'occasion de remettre à jour le Document Unique de votre collectivité. En effet, face à ce nouveau risque, la collectivité doit réévaluer les situations de travail, en tenant compte des risques physiques et psychosociaux. Pour rappel, l'article R.4121-2 du Code du travail oblige l'employeur au moins une fois par an à mettre à jour le Document Unique, dès qu'un risque nouveau apparaît ou qu'un poste de travail évolue.

Pour rappel, le DUERP c'est :

- Une obligation générale de sécurité qui incombe à l'employeur (article L4121-1 du Code du Travail) ;
- Une « boîte à outils » pour guider l'employeur dans sa démarche d'amélioration de la sécurité des agents.

Afin de vous conformer à ces exigences réglementaires, le Centre de Gestion du Bas-Rhin peut vous assister dans cette démarche et va vous proposer d'adhérer à un groupement de commandes pour mettre à jour votre Document Unique.

Vu l'article L.4121-3 du Code du Travail relatif à la mise en œuvre des actions de prévention garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;

Vu l'article R.4121-1 du Code du Travail portant sur la rédaction à tout employeur, la réalisation de l'évaluation des risques ;

Vu l'article R.4121-2 du Code du Travail portant sur la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant mise à jour d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 12 mars 2020,

Considérant que la mise à jour du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ; la commune ne dispose pas du document unique et que, en application de l'article R.4121-2 du Code du Travail, la mise à jour du document unique est une obligation pour les collectivités territoriales.

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre à jour le Document Unique, la formule du groupement de commandes est la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de mise à jour de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

PRECISE que les crédits nécessaires à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.





Aux nouveaux arrivants

Nous avons la chance de disposer, sur notre territoire, d'un riche patrimoine qui témoigne de l'histoire du village et d'un paysage verdoyant.

Tous ces facteurs se conjuguent, aujourd'hui pour attirer de nouveaux habitants, que nous sommes heureux d'accueillir dans la mesure où ils contribuent, à leur tour, à la vitalité de notre village.

Il est de tradition que le Conseil municipal souhaite la bienvenue à ceux qui nous rejoignent ; cette démarche qui s'inscrit dans notre tradition d'hospitalité et de convivialité me permet aujourd'hui d'accueillir une quinzaine de personnes qui se sont récemment installées dans notre commune. Je m'en réjouis et je vous en remercie. Voilà de la richesse humaine et culturelle dont profitera notre village.

Mon équipe municipale et moi-même vous souhaitons officiellement, et surtout très chaleureusement, la bienvenue à SCHWENHEIM.

Notre rencontre virtuelle est une première étape car dorénavant vous écrirez avec nous l'histoire et l'avenir de notre commune.

S'installer dans une nouvelle commune n'est pas toujours chose facile mais s'installer à Schwenheim, c'est faire le bon choix !

C'est en effet faire le choix d'une qualité de vie certaine. Pas trop éloignée de Saverne, ville centre et de Marmoutier : ces courtes distances permettent d'avoir accès à tous les services dont vous pourriez avoir besoin tout en habitant à la campagne.

Vous êtes venus vous installer dans un village qui possède une richesse patrimoniale : église avec clocher du 12e siècle, chapelle, cimetière juif, oratoires mais dans ce village de 800 âmes, vous pourrez aussi participer aux activités proposées par les nombreuses associations qui sont très dynamiques.

Sachez aussi que notre village possède encore des commerces locaux : restaurants, épicerie, débit de tabac, garage, salon de coiffure, chauffagiste, électricien, boucherie...

Nous voulons que notre commune garde son identité, sa qualité de vie, son désir de vivre ensemble.

Je souhaite simplement que votre nouvelle vie comble toutes vos espérances ; que vous trouviez ici un cadre de vie propice à votre réussite professionnelle, à votre épanouissement familial et personnel.

Avec mon équipe municipale, je vous renouvelle ma joie de vous accueillir dans notre village.

Le Personnel communal

Une nouvelle année s'ouvre et j'espère qu'elle vous apportera à toutes et à tous de la joie et de la douceur.

Vous qui souvent, travaillez dans l'ombre, êtes pourtant à la base solide et indispensable au bon fonctionnement de notre collectivité. Je souhaite me tourner vers vous, ainsi que vers vos conjoints, qui partagent au quotidien vos joies et vos soucis, pour vous adresser mes plus vifs remerciements. Je vous remercie également pour votre dévouement à mes côtés. Sachez qu'il m'est très précieux.

C'est avec beaucoup de sincérité que je tiens à vous témoigner toute ma confiance. J'ai pu constater à de nombreuses reprises que notre commune disposait d'un personnel de qualité.

Et pourtant, bien loin des préjugés habituels, il faut être conscient que travailler dans la fonction publique est difficile. En effet, j'oserais dire que vous n'avez pas un patron, mais vous en avez environ 800.

Chaque habitant se sent concerné par votre travail et nourrit de fortes attentes. Et c'est avec beaucoup de volonté, de minutie et de professionnalisme que vous accomplissez chaque jour ce travail discret.

Le service public est un état d'esprit, presque une vocation et je ne peux que vous féliciter de si bien l'incarner.

Il est vrai que l'on a souvent l'impression de n'entendre que des reproches. Sachez simplement que, dans vos métiers, le silence des administrés équivaut à un compliment et qu'au fond, ils comprennent bien que sans vous, rien ne serait possible.

Pour qu'un agent fournisse un travail de qualité, il faut être capable de lui offrir un bon environnement. Cela passe par l'écoute, des rapports francs et sincères. Vous avez toujours emprunté cette voie dans votre travail et j'y souscris totalement.

Soyez certains que vous pourrez toujours compter sur mon soutien, sur notre soutien.

Très chaleureusement et du fond du cœur, je vous adresse avec l'ensemble du conseil municipal, pour vous et vos familles, mes vœux les plus choisis pour une belle et bonne année 2021.

Pour terminer, laissez-moi soumettre à votre réflexion cette pensée d'Henri Ford :

" Se réunir ensemble est un début

Travailler ensemble est un progrès

Rester ensemble est la réussite".

Comme vous avez pu le remarquer, un changement a eu lieu au poste de secrétaire de mairie. En effet Mme Johanna Lucaire attend un heureux événement et c'est Mme Séverine Choinka qui la remplace.

Je vous souhaite la bienvenue.



Fleurissement du village

C'est une tradition et c'est aussi un devoir que de mettre chaque année à l'honneur celles et ceux qui, par leur amour des fleurs, de la nature, fleurissent notre quotidien.

L'aspect de notre village est une préoccupation permanente pour les élus que nous sommes. Le fait que notre village soit attractif et accueillant réside essentiellement dans la volonté de ses habitants à mettre de la couleur dans leurs jardins, à leurs fenêtres ou sur leurs balcons.

Vous connaissez tous les principes du bien-vivre ensemble et le fleurissement y contribue.

"Un village fleuri n'est que l'addition de maisons individuelles fleuries, la commune fleurit et embellit l'espace public, votre contribution se situe dans chacun de vos espaces privés. Vous êtes parmi les premiers acteurs de la beauté de notre village".

En participant à l'embellissement de notre village, vous exprimez une passion, un talent, une envie. Planter, observer, cueillir, couper, tailler, arroser, c'est prendre le temps d'écouter les cycles naturels mais c'est aussi savoir prendre patience.

Mais vous savez aussi que les seules mains vertes d'Albert ne suffisent pas à mettre le village en beauté. Votre contribution nous est indispensable pour conforter l'effort engagé.

Etre jardinier c'est pour beaucoup et pour la majorité d'entre vous un hobby ; vous n'avez aucune obligation de résultat mais vous y mettez du cœur et cela se voit.

Venons-en maintenant à la remise des prix. Vous le savez, il n'y a pas de classement, simplement un geste symbolique, visant à féliciter chacun pour sa contribution à l'embellissement de notre village.

Un grand bravo à tous !



Vie de la Commune

Arrivée/ Départ de la commune

Pour vous aider à "bien vivre" à Schwenheim, les services municipaux ont besoin de pouvoir vous contacter :

- Que vous arriviez nouvellement à Schwenheim,
- Que vous changiez de résidence au sein de la commune,
- Que vous décidiez de quitter la ville pour résider ailleurs,

Vous pouvez déclarer ces changements auprès du secrétariat de Mairie.

ATTENTION : une déclaration d'arrivée ne vaut pas inscription sur liste électorale !

Inscriptions sur les listes électorales

S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont aucune formalité à accomplir.

Afin de vous inscrire sur les listes électorales rendez-vous au secrétariat de mairie muni :

- D'une pièce d'identité,
- D'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.



NOUVEAU : Vous pouvez vous inscrire et vérifier votre situation électorale sur le site :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Passeport biométrique / Carte Nationale d'Identité

Pour le renouvellement ou création des pièces d'identité, Il est désormais nécessaire de se rendre en mairies équipées d'un dispositif de recueil :

- Saverne : 03 88 71 52 71
- Wasselonne : 03 88 59 12 12



Plus d'infos sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr>

Les démarches s'effectuent uniquement sur rendez-vous.

Travaux à venir :

Déplacement et remplacement des postes électriques (été 2016)

- Rue du Haut Barr / Rue de Saverne
- Intersection Rue du Ruisseau / Rue de la Paix

Bassin de rétention / stade de foot (début mai pour une durée de 9 mois)



Communiqué

Don du sang 31 mars 2021 à la salle polyvalente

Penser aux attestations et aux masques



Conseil de Fabrique

En cette période compliquée et difficile notre Eglise continue à accueillir les fidèles masqués et toujours en respectant les gestes barrières. Merci à tous.



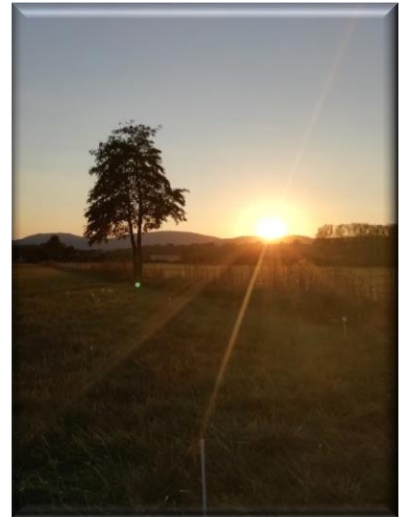
Bibliothèque libre

La Bibliothèque est à nouveau accessible, merci de respecter le protocole Covid-19 à savoir :

- se désinfecter les mains avant d'entrer,
- déposer les retours de livres dans le bac prévu à cet effet.



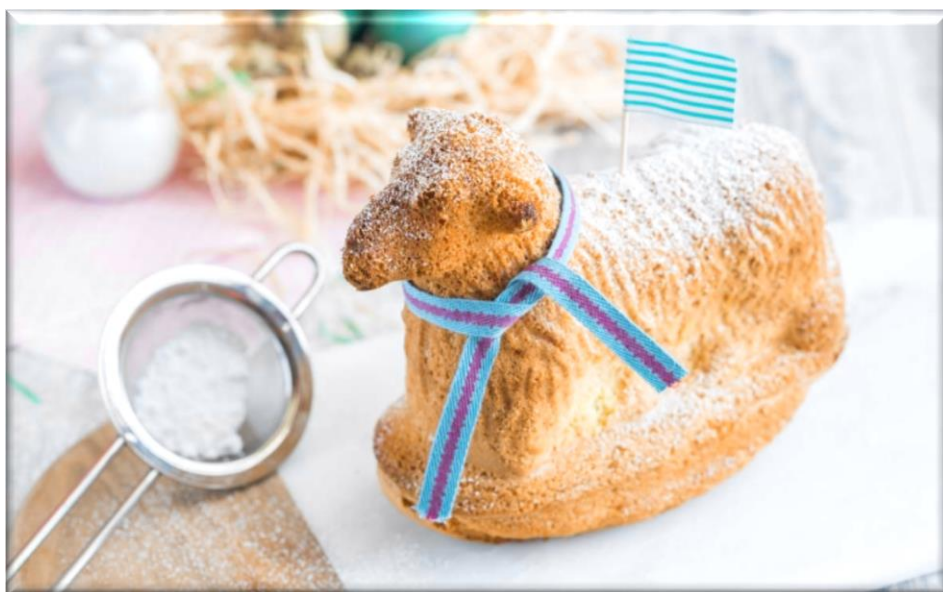
Bonne lecture ! 📖



Le mois prochain, n'oubliez pas les « Laemele » pour Pâques

La tradition alsacienne consacre cette génoise à partir d'ingrédients simples : œufs battus, farine, sucre semoule et pourquoi pas de la fécule de maïs. Toutefois, il faudra s'équiper du très typique moule à Laemele pour réaliser cette recette.

- Pendant que vous préchauffez le four à 160° et beurrez votre moule, battez pendant 15 minutes au mixeur 3 œufs entiers. Le moelleux du Laemele réside dans cette étape du battage qui consiste à obtenir une structure mousseuse et épaisse.
- Tout en continuant à mixer, incorporez progressivement 75 à 100g de sucre semoule à votre convenance.
- Une fois obtenue une belle mousse, versez 75g de farine et 40g de fécule de maïs.
- Ajoutez un zeste de citron ou une gousse de vanille pour le parfum.
- Enfournez l'agneau pascal pendant 45 minutes au four.





Calendrier des manifestations

Les rendez-vous conviviaux des prochains mois :
(Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire)

8 mai 2021

- Commémoration au monument aux morts

24 avril 2021

- Journée Citoyenne sous format réduit en raison de la conjoncture sanitaire

13 et 20 juin 2021

- Elections régionales et départementales

18 juin 2021

- Fête la Musique organisée par le FCS

26 juin 2021

- 50ème anniversaire du FCS



Blague Alsacienne...

Pourquoi les Alsaciens ont-ils une commande de phares à 3 positions et une grille devant les phares ? Quand ils roulent, ils ont le choix entre "codes - phares - tamis "

(les Alsaciens comprendront....s'esch a gueti Wetz, nei ?)



Vidange des bouches d'égouts

Lors du nettoyage des bouches d'égouts dans notre village, les agents de la SDEA ont trouvé des sachets de déjections canines dans les bouches d'égouts. Il faut savoir que le camion aspirateur utilise la même eau du matin au soir et si par malheur, de tels sachets sont aspirés, il faut se mettre à la place des agents qui doivent alors travailler avec une eau puante et nauséabonde le reste de la journée. Il est primordial que les agents puissent travailler dans de bonnes conditions. Nous vous prions de respecter les agents du SDEA et d'emmener vos sachets à la maison. Par ailleurs nous vous rappelons que les espaces verts communaux ne sont pas des canisites. Nous vous remercions pour votre geste citoyen.



Si vous êtes témoins de faits qui vous paraissent suspects de nuit comme de jour n'hésitez pas à contacter la gendarmerie (17) et la Mairie

Des pistes pour mieux et plus circuler en vélo

Printemps 2019 :

Devant le développement global de l'usage du vélo, tant pour une pratique de loisirs et de tourisme qu'au quotidien pour des déplacements de courtes distances, la Communauté de communes a souhaité accompagner cette tendance, en lançant une réflexion globale visant à créer et développer des itinéraires cyclables sécurisés.

Aussi, un schéma intercommunautaire des itinéraires cyclables a été lancé, en collaboration avec la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble, portant les enjeux suivants :

- Renforcer les liaisons intra et inter-communautés de communes
- Améliorer les rabattements vers les villages voisins et les gares, arrêts de bus et pôles multimodaux, de même que les aires de covoiturage
- Pouvoir accéder aux écoles/ groupes scolaires et périscolaires à vélo et de manière générale à tous les équipements publics
- Considérer le cycle comme une alternative crédible dans le cadre des déplacements vers les principaux pôles d'attractivité, zones d'activité, lieux de travail
- Valoriser la pratique du vélo comme un vecteur de bonne santé

L'étude a abouti en février 2020, à l'adoption d'un schéma priorisé, présentant pour chaque tronçon une fiche détaillée, complétée par un schéma global de jalonnement.

Début de l'automne 2020 :

La Communauté de communes saisit une opportunité en candidatant à deux appels à projets, permettant d'apporter d'importants financements pour la réalisation de l'axe majeur du Schéma cyclable, la voie verte Romanswiller/Saverne.

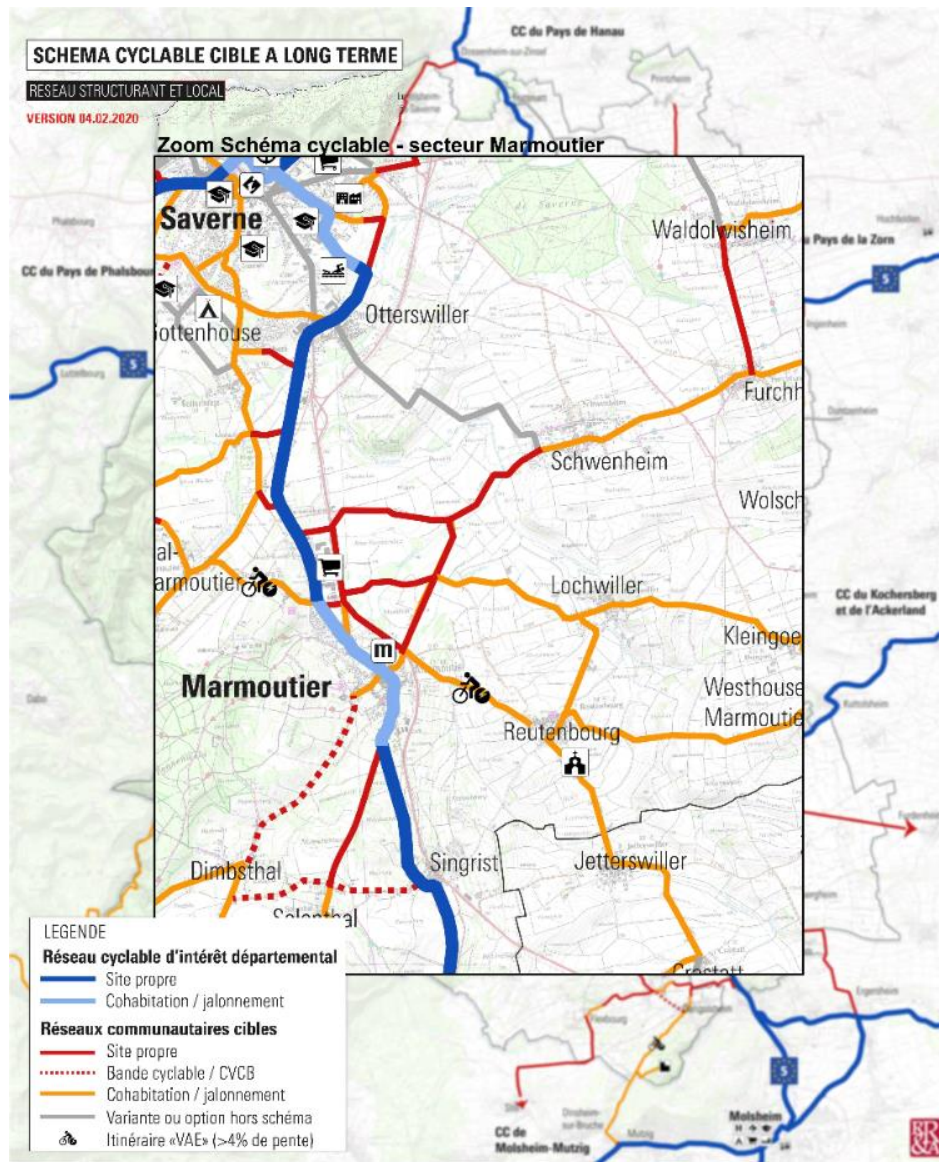
Le projet ayant séduit par son ambition et ses objectifs, a ainsi été retenu, bénéficiant de l'aide financière de la Collectivité Européenne d'Alsace (ex département du Bas-Rhin) à hauteur de 50% du coût du projet, et de l'aide de l'Etat (Fonds Mobilités actives ; montant et taux d'aide non précisés à ce jour)

Printemps 2021 :

Démarrage des études préliminaires (relevés géomètre, études environnementales et de maîtrise d'œuvre) de la voie verte.

Premiers coups de pédale : après une longue période de travaux, la voie verte Romanswiller/Saverne devrait pouvoir être praticable au printemps 2023.





CENTRE DE VACCINATION
COVID-19

Uniquement sur rendez-vous
 par téléphone au
06 43 06 24 54 / 06 07 24 60 38

RÉSERVÉ AUX + DE 75 ANS
ET AVEC ORDONNANCE
AUX PERSONNES À RISQUE DE 65 ANS ET +

HÔPITAL DE SAVERNE

Logo of the Centre Hospitalier de Saverne and the Pays de Saverne.

Vous avez également la possibilité d'appeler la Plateforme d'appel régionale au 09 70 81 81 61



Lors de l'assemblée générale « restreinte », le 20 Mars 2021, Monsieur le Maire de Schwenheim remet à Mme Michèle Eschlimann, vice-présidente de la Collectivité Européenne d'Alsace et au Conseiller d'Alsace Thierry Carbiener, au nom des membres de l'association Pro-Patria le « Bleuets de France Prestige ». Les conseillers du canton de Saverne sont ainsi remerciés pour leur soutien fidèle et leur participation aux actions de Valeurs de la République. Pour dire merci à la commune et mettre en exergue le soutien du maire, Joseph Lerch a lui aussi procédé à cette remise d'insigne au premier magistrat de la commune. Ce « Bleuets de France Prestige » est porté le 11 Novembre par les élus en souvenir des victimes de toutes les guerres et conflits. C'est au président qu'il revenait d'honorer en dernier le trésorier Joseph Lerch, homme de toutes les situations, « gardien des deniers » de l'association et comptable efficace dont les mérites sont reconnus par tous les membres.



Auschwitz 2022 Israël Yad Vashem 2023

Faisant suite à Auschwitz 2022, il est prévu un séjour d'une durée de 10 jours en Israël à une date à définir en Mars/Avril 2023. Les personnes intéressées sont priées de prendre contact avec le Colonel (er) Roland Sinteff qui est chargé de l'organisation rsinteff67@gmail.com



Nous vous souhaitons de bonnes fêtes pascales



Stationnement gênant



Constat est fait que de mauvaises habitudes ont été prises par certains habitants en matière de stationnement, **principalement sur les trottoirs**, obligeant les piétons à emprunter les voies de circulation automobile, ce qui représente un réel danger surtout pour nos enfants.

En effet, depuis plusieurs semaines, de nombreuses plaintes de parents sont parvenues à la Mairie mettant en cause le stationnement anarchique de voitures surtout près des arrêts de bus.

Je compte sur votre sens des responsabilités pour respecter les consignes, à savoir **ne pas stationner sur les trottoirs utilisés par les écoliers**.

Circulation interdite

En raison de travaux d'enrobés, à compter du Mardi 6 avril 2021 et jusqu'au Vendredi 16 avril 2021 inclus, sur la D441, entre Schwenheim et l'intersection de la D41, dans les deux sens de circulation, la circulation sera interdite à tous les véhicules.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules par les D41 et D229, via la Commune de Schwenheim

Correspondant local DNA

La Commune est toujours à la recherche d'un correspondant local DNA ; tout(e) volontaire sera le ou la bienvenu(e). Merci de vous adresser en Mairie.

GRANDE ENQUÊTE TIERS-LIEUX* !
Nous avons besoin de votre avis.

Entrepreneurs,

Vous travaillez à domicile dans **un cadre pas toujours adapté** et vous vous sentez un peu isolés ?

Salariés,

Vous êtes **fatigués** des déplacements quotidiens pour vous rendre à votre lieu de travail ?

Et s'il y avait près de chez vous un lieu avec des bureaux pour exercer votre activité...

Participez à l'enquête : www.paysdesaverne.fr

CONTACT & INFORMATIONS :
Pays de Saverne Plaine et Plateau
10 Rue du Zornhoff, 67700 SAVERNE
sandrine.de-angeli@paysdesaverne.fr
03 61 58 96 20

Ne pas jeter sur la voie publique




GRANDE ENQUÊTE TIERS-LIEUX* !
Nous avons besoin de votre avis.

Vous aimeriez vivre et travailler sur le territoire ?

Le tiers-lieu* est la solution idéale !

*espace de travail autre que le domicile ou le bureau. Parfois appelé «coworking» dans sa configuration en espace ouvert, il offre généralement des espaces privatifs propices à la concentration.

Participez à l'enquête : www.paysdesaverne.fr

CONTACT & INFORMATIONS :
Pays de Saverne Plaine et Plateau
10 Rue du Zornhoff, 67700 SAVERNE
sandrine.de-angeli@paysdesaverne.fr
03 61 58 96 20

Ne pas jeter sur la voie publique





